

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2023

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2023_112****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
13****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-trois et le deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Christine MOLINO, M. Damien SCANDOLA, Mme Nicole OUDINOT, M. Christian CRISCI, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal, à M. Cyril PIAZZA, Maire
Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale
M. Adrien ARSENTO, Conseiller Municipal à M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal

Absents excusés : Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

Objet de la délibération Suppression de 22 emplois permanents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois existants, adopté par le Conseil Municipal le 31/10/2019,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2023 sur les suppressions d'emplois,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

AR Prefecture006-210600912-20231002-2023_112-DE
Reçu le 03/10/2023

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que ces emplois ne sont plus pourvus depuis des années et que la commune de Peille n'en a plus l'utilité, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Le Maire, rappelle à l'assemblée qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de 22 emplois permanents à temps complet dans différentes filières de la fonction publique territoriale, conformément au tableau ci-dessous ;

Catégorie hiérarchique	Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi à temps complet à supprimer	Délibérations Créant les postes
FILIERE ADMINISTRATIVE				
A	Attaché	DGS	1	2015_99
C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	2014_65
FILIERE TECHNIQUE				
B	Contrôleur	Contrôleur	1	23/04/2009
C	Adjoint technique	Adjoint techniques	8	2011_26 / 2011_88 / 16/02/1996 / 22/02/2001 / 04/12/2003
C	Agent de salubrité	Agents de salubrité	7	16/11/2001 / 24/09/2004 / 08/06/1995 /
FILIERE SOCIALE				
C	ATSEM	ATSEM	2	08/12/1995 / 08/09/2000
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
C	Brigadier	Brigadier principal	1	05/01/2007
C	Police municipale	Policier municipal	1	03/12/2004

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20231002-2023_112-DE
Reçu le 03/10/2023

En conséquence de quoi, il résultera que le tableau des effectifs sera modifié comme ci-dessous :

Filière : **ADMINISTRATIVE**

Cadre d'emplois : Attaché
Grade : Attaché
ancien effectif: **2**
nouvel effectif: **1**

Cadre d'emplois : Adjoint administratif
Grade : Adjoint administratif ppl de 2^{ème} classe
ancien effectif: **4**
nouvel effectif: **3**

Filière : **TECHNIQUE**

Cadre d'emplois : Contrôleur
Grade : Contrôleur
ancien effectif: **1**
nouvel effectif: **0**

Cadre d'emplois : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique
ancien effectif: **18**
nouvel effectif: **10**

Cadre d'emplois : Agent de Salubrité
Grade : Agent de salubrité
ancien effectif: **7**
nouvel effectif: **0**

Filière : **SOCIALE**

Cadre d'emplois : Agent spécialisé des écoles maternelles
Grade : ATSEM
ancien effectif: **3**
nouvel effectif: **1**

Filière : **POLICE MUNICIPALE**

Cadre d'emplois : Brigadier
Grade : Brigadier principale
ancien effectif: **1**
nouvel effectif: **0**

Cadre d'emplois : Agent de police municipale
Grade : policier municipal
ancien effectif: **1**
nouvel effectif: **0**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20231002-2023_112-DE
Reçu le 03/10/2023

- D'adopter les suppressions d'emplois ainsi proposées
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- De modifier le tableau des emplois comme proposé

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.